



Assemblée générale

Distr. générale
1er octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session Cinquième Commission

Points 68 a) et b) et 112 de l'ordre du jour

**Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire : Conseil
consultatif pour les questions de désarmement;
Institut des Nations Unies pour la recherche
sur le désarmement**

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Demande de subvention présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant le programme de travail de l'Institut pour 2003

Note du Secrétaire général

Résumé

Conformément aux dispositions du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) (voir la résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe, par. 3 de l'article VIII), on trouvera ci-après la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut touchant une subvention de 227 600 dollars pour 2003, imputée sur le budget ordinaire de l'ONU, qui est présentée à l'Assemblée générale pour approbation. Un crédit a déjà été approuvé à cet effet par l'Assemblée générale au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.



1. À sa trente-neuvième session, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, agissant en tant que Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a approuvé pour présentation à l'Assemblée générale le programme de travail et les prévisions des ressources nécessaires de l'Institut pour 2003 (voir A/57/335). Le présent rapport, qui contient les chiffres actualisés fournis depuis par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, est présenté à l'Assemblée dans le contexte de l'examen d'une subvention d'un montant de 227 600 dollars imputée sur le budget ordinaire de l'ONU pour 2003.

2. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif (ibid.), le Conseil a exprimé l'espoir que l'appui apporté à l'Institut se maintiendrait au même niveau et s'est fermement déclaré en faveur du relèvement de la valeur réelle de la subvention de l'Organisation.

3. Le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 prévoit au chapitre 4 (Désarmement) (A/56/6/Add.2, chap. II, sect. 4) un crédit de 447 100 dollars des États-Unis représentant la subvention de l'Organisation à l'Institut pour ces deux années. Bien que les crédits nécessaires soient déjà prévus dans le budget-programme, une demande officielle de subvention d'un montant de 227 600 dollars est néanmoins présentée à l'Assemblée générale, conformément à la procédure établie.

4. L'Assemblée générale a demandé, à la section IV de sa résolution 44/201 B du 21 décembre 1989, intitulée « Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement », que le Secrétaire général lui rende compte tous les ans de la situation financière de l'Institut. Cette situation se présente comme suit :

a) Les disponibilités au début de 2002 s'élevaient à 1 011 400 dollars, y compris un montant de 124 500 dollars au titre de la réserve de trésorerie opérationnelle pour 2002;

b) Le montant total des recettes de 2002 est estimé à 1 625 700 dollars, se décomposant comme suit : contributions volontaires et dons privés (1 345 200 dollars); intérêts (60 000 dollars); subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU (219 500 dollars); et recettes diverses (1 000 dollars). On estime également que 58,6 % environ du total des contributions volontaires et des dons privés seront affectés à des projets spécifiques et 41,4 % seront utilisés à d'autres fins, notamment pour couvrir les frais d'administration. On trouvera des détails sur les estimations révisées pour 2002 et les estimations pour 2003 des recettes provenant de contributions volontaires aux annexes I et II, respectivement;

c) Les dépenses révisées pour 2002 sont estimées à 1 364 200 dollars, dont un montant de 54 500 dollars pour les dépenses d'appui aux programmes. Les prévisions pour 2003 s'établissent à 1 156 200 dollars, dont 44 200 dollars au titre de l'appui aux programmes. Le détail des prévisions révisées pour 2002 et des estimations de dépenses en 2003 est indiqué à l'annexe III;

d) Les disponibilités au début de 2003 sont estimées à 1 272 900 dollars, y compris une réserve de trésorerie opérationnelle d'un montant de 171 700 dollars.

5. Si l'Assemblée générale approuve la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut, il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 4 du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

Annexe I

Estimations révisées des recettes de l'UNIDIR provenant de contributions volontaires, 2002

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>
A. Contributions des gouvernements	
France	300 000
Grèce	7 600
Inde	10 000
Israël	10 000
Japon	606 100 ^a
Luxembourg	2 300
Norvège	76 200
Nouvelle-Zélande	4 100 ^b
République de Corée	15 000
Suisse	38 900
Total partiel	1 070 200
B. Dons privés	
Fondation Ford (États-Unis)	215 000
Friedrich-Ebert-Stiftung (Allemagne)	10 000
Institute for Global Conflict and Cooperation (États-Unis)	50 000
Total partiel	275 000
Total	1 345 200

^a Reflète une contribution devant être utilisée pour le projet relatif aux enseignements tirés des programmes de collecte d'armes pour les années 2002, 2003 et 2004.

^b Contribution versée pour 2001 et créditée par erreur au compte d'une autre institution. Le nécessaire sera fait pour qu'elle soit portée au crédit de l'Institut en 2002.

Annexe II

Estimations des recettes de l'UNIDIR provenant de contributions volontaires, 2003

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant^a</i>
A. Contributions des gouvernements	
France	300 000
Grèce	7 600
Inde	10 000
Israël	10 000
Luxembourg	2 300
Norvège	75 000
République de Corée	15 000
Suisse	40 000
Total	459 900

^a Les chiffres pourront être revus à la hausse lorsqu'on aura reçu confirmation des propositions de financement.

Annexe III

Estimations des ressources nécessaires, 2002 et 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ressources nécessaires</i>	<i>(1) 2002</i>	<i>(2) 2003</i>	<i>[3=(2 - 1)] Augmentation/ diminution</i>
A. Dépenses directes de programmes et d'administration			
Honoraires et frais de voyage des consultants	52,3	60,0	7,7
Groupes spéciaux d'experts	71,9	30,0	(41,9)
Traitements et dépenses communes de personnel	453,4	460,8	7,4
Contrats de prestation de services individuels	492,2	424,7	(67,5)
Assistance temporaire pour les réunions	3,0		(3,0)
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	90,0	90,0	—
Formations spécialisées	8,0	5,0	(3,0)
Autres travaux contractuels d'imprimerie	3,0	3,0	—
Location de salles de conférence	4,0	4,0	—
Location du matériel nécessaire pour les services de conférence	2,0	2,0	—
Location de matériel de bureau	2,0	2,0	—
Dépenses de représentation	6,0	5,0	(1,0)
Entretien du matériel de bureautique	5,0	5,0	—
Papier pour travaux de reproduction interne	9,0	9,0	—
Livres de bibliothèque	1,0	1,0	—
Abonnements et commandes renouvelables	2,0	2,0	—
Fournitures de traitement de texte	1,0	1,0	—
Frais bancaires	1,0	1,0	—
Achat de matériel de bureau	15,0	5,0	(10,0)
Services divers	1,5	1,5	—
Programme de bourses (allocations)	82,7	—	(82,7)
Programme de bourses (voyages)	3,7	—	(3,7)
Total partiel A	1 309,7	1 112,0	(197,7)
B. Dépenses d'appui aux programmes (5 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	54,5	44,2	(10,3)
Total des dépenses (total partiel A + B)	1 364,2	1 156,2	(208,0)
C. Réserve de trésorerie opérationnelle (au moins 15 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	171,7	139,3	(32,4)
Total (A + B + C)	1 535,9	1 295,5	(240,4)